
Compte rendu du CHS-CT du 3 octobre 2022



Siégeaient pour la CGT: Julien Caumon / Gaëtan Bourdoncle

Ordre du jour :

- *Budget 2022 : point sur le consommation du budget 2022 et affectation du solde disponible*
- *Positionnement du défibrillateur sur le site de Saint Céré*
- *DUERP et PAP 2021/2022*
- *présentation par Mr Renda, ISST, des compétences du CSA en matière de SSCT*

Avant les débats, les élus ont lu la déclaration liminaire syndicale ci-dessous:

Monsieur le président,

Malgré la montée des appels au dialogue et à la conciliation, venant même de son propre camp, Emmanuel Macron s'obstine dans un projet de réforme des retraites, qui loin de vouloir améliorer le système, ne cherche qu'une seule chose : faire des économies alors qu'il n'y a pas le feu au lac des dépenses de retraite..

Ou encore pire : lui permettre de dissoudre une assemblée nationale où, horreur suprême, il faudrait débattre !

Et tant pis si c'est encore sur le dos de la santé des travailleurs.

Il affirme qu'il ne veut pas toucher au montant des pensions. Mais allonger la durée de cotisation ou repousser l'âge de départ à la retraite, c'est du pareil au même. Avec de conditions de travail dégradées, un épuisement moral et physique et un stress de plus en plus durement ressenti, combien d'entre nous vont vouloir ou pouvoir travailler jusqu'au bout ? Ce qui en suivra au final, c'est bien une pension à taux réduit. Voilà la vérité !

Ce refus du dialogue et de tout ce qui s'apparente à une instance de discussion, s'est matérialisé avec la loi de transformation de la fonction publique.

Fini les CAP et bientôt adieu aux CHS-CT qui vont fusionner avec les CTL, avec en conséquence moins de représentants du personnel et la dilution, au sein d'une instance fourre-tout, de la réflexion, de l'analyse et du travail à mener sur des questions très différentes et dont l'enjeu nécessite une approche et des moyens qui ne sauraient être édulcorés.

Section du Lot du Syndicat National CGT Finances Publiques

Site internet: <http://www.financespubliques.cgt.fr/46/>

Courrier électronique: cgt.ddfip46@dgfip.finances.gouv.fr

Alors que les conditions de vie et de santé au travail des agents se dégradent par l'augmentation des charges de travail, les réorganisations permanentes, le manque de reconnaissance et la perte de sens, que les questions d'hygiène et de sécurité sont prégnantes, que des moyens en matière de lutte contre le harcèlement, les violences sexistes et sexuelles sont indispensables, la suppression des CHSCT constitue un recul inacceptable.

Budget 2022: point sur la consommation du budget 2022 et affectation du solde disponible

La suppression des CHS-CT en fin d'année s'accompagne de l'obligation de consommer l'intégralité des crédits avant le 30 octobre 2022.

Une enveloppe de 12500€ avait été votée pour les travaux d'acoustique à l'accueil du site de Figeac. Ces travaux devaient déjà être engagés en 2021 mais le 1^{er} devis était complètement «hors sujet» car il ne prenait pas en compte justement la problématique acoustique. Les délégués CGT avaient dû obliger la direction à reconduire cette enveloppe, qui avait disparu par magie du 1^{er} projet budgétaire.

Après diagnostic, un devis a été réceptionné avec prévision d'une 1^{ère} tranche de travaux dès octobre 2022.

Mr Renda, l'Inspecteur Santé et Sécurité au Travail (ISST) a exprimé son étonnement de ne pas avoir été associé au projet et déplore une défaillance de plus en plus systématique dans la communication ces deux dernières années.

Inutile de rajouter qu'il a fallu un combat constant des délégués, au cours de cette période, pour qu'ils aient un droit de regard et de communication des éléments nécessaires à une discussion sincère et transparente.

Il a été acté un « plan B » de consommation de ces crédits, en cas de retard ou de suggestions imprévues : achat de repose-pieds, défibrillateur pour le CC pro, lampes, ...

Nous avons remis dans la discussion la question de l'équipement ergonomique des télétravailleurs.

Le directeur semble plus ouvert à ce sujet et affirme avoir évolué sur sa position. Un nouveau groupe de travail devrait voir le jour et nous attendons le vote du budget 2023 pour voir qu'il ne s'agisse pas seulement d'une position de principe .

En tout cas, cela nous change de la direction précédente, prompte à l'immobilisme, pour qui tout était hors sujet voire tabou !

Positionnement du défibrillateur sur le site de Saint Céré

Sur avis de l'ISST et du médecin de prévention, le défibrillateur sera installé dans le hall d'accueil du public.

DUERP et Plan Annuel de Prévention (PAP) 2021/2022

78 situations d'exposition aux risques professionnels ont été inscrites au DUERP ainsi que leur déclinaison opérationnelle dans le PAP.

Les délégués et l'ISST ont déploré que l'exercice se banalisait et que le DUERP devenait une sorte de registre Hygiène et Sécurité avec un effet catalogue et des préconisations au rabais.

Nous avons souligné qu'il était notamment dommageable que les agents ne trouvaient que ce moyen pour signaler des problèmes techniques ou des demandes de réparation, preuve que le relais hiérarchique ne s'effectuait pas correctement.

Nous avons également déploré que les aspects psycho-sociaux comme le stress, la surcharge de travail ou l'angoisse face aux changements et restructurations, ne soient traités par la direction que par une solution de façade et qu'il n'y ait réellement aucune action concrète hormis la « *sensibilisation des chefs de service sur l'accompagnement et la priorisation des actions à mener* ». Le directeur nous a fait remarquer que le niveau de signalement était bien supérieur dans d'autres départements et de services équivalents, charge aux agents d'en tirer les conclusions. Affirmation un peu présomptueuse qu'il a dû nuancer face à notre colère !

L'ISST précise d'ailleurs que le seul responsable en la matière est bien le directeur et non le chef de service.

Nous avons notamment insisté pour que soit inscrite et actée la diminution de la pression des indicateurs vis-à-vis des chefs de service, avec effet indirect sur les agents.

Présentation par Mr Renda des compétences du CSA en matière de SSCT

Les CHS-CT et CTL doivent fusionner à la fin d'année pour laisser la place au Comité Social d'Administration (CSA).

Tous les décrets d'application n'ont pas été publiés et il reste encore beaucoup de zones d'ombre (notamment sur les modalités de vote du budget).

Dans le Lot, le CSA sera constitué, pour la représentation du personnel, de 7 titulaires et 7 suppléants.

Une formation spécialisée en matière de santé, sécurité et de conditions de travail est également instituée, mais son fonctionnement n'est pas encore clairement défini.

L'ISST est informé des réunions et de l'ordre du jour sur les sujets de son champ de compétence. Il peut assister aux travaux mais de fait n'est plus membre de droit.

Si le CSA semble recouvrir essentiel du périmètre de compétences des 2 entités, la consultation formelle des projets auparavant présentés en CTL ne semble plus obligatoire.

De cette présentation, il en ressort encore plus d'interrogations et de colère en constatant que rien n'est clairement défini trois mois avant la mise en place. Nous sommes bien loin de la rationalisation visée par le gouvernement !